# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

### **Commune de MALVILLE**

Lotissement "Les Métairies de l'orée du Bois"



**LAMOTTE AMENAGEUR - LOTISSEUR** 

AMÉNAGEUR LOTISSEUR

4, Rue Jouanet CS90814 35708 RENNES Cedex 7 www lamotte fr Tél 02 99 67 28 43

Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS Bureau de Fougères Géomètres Experts Denis ATTENCIA Raphaël BEROT Lot 10

# PLAN DE COMMERCIALISATION

Superficie du Lot S.  $env = 143 \text{ m}^2$ 

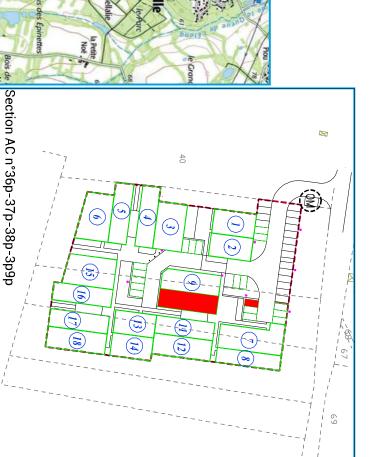
Stationnement privé S. 10: 13m<sup>2</sup>

agence.fougeres@geomat.fr GPS:N 48°21'13" O 1°11'31"

E-mail:

35304 Fougères cedex

47-49, Rue Kléber B.P. 80416



TUBA

TICA 2a impasse Brillouet 44000 NANTES

TECAM Nantes 15 , Bd Marcel Paul - Parc de l'Angevinière 44800 SAINT-HERBLAIN

Tecam

GEOMAT Fougères 47-49 , Rue Kléber B.P. 80416 - 35304 Fougères Cedex

Téléphone : 02.51.77.03.70. agence nantes@tecam.fr

٧RD

Téléphone : 02.85.52.46.15. contact@ticarchitecture.fr

ARCHITECTE

GEOMETRES EXPERTS

Téléphone : 02.99.99.32.32. agence fougeres@geomat.fr

#### "Les Métairies de l'Orée du Bois" Commune de MALVILLE (44) Lotissement

Lot 10

> Stationnement: S.10:13m<sup>2</sup> SUPERFICIE: S env =143 m<sup>2</sup>

Surface de plancher hors oeuvre nette max: 130m²

#### LEGENDE:

lot? Numéro de lot Surface de lot approximative Contour de lot Périmètre de lotissement

Orientation imposée de faitage Accès piéton au lot imposé Zone d'accroche obligatoire

Zone constructible

Point de Regroupement des Ordures Ménagères Zone inconstructible sauf abris de jardin

Altitude terrain naturel et cotation courbe de niveau en date 29-09-2022 Noue Espace vert Chaussée

Espace vert

engazonnée

Stationnement pavée enherbés Espace partagé

-14.60en

Cotation du

악

Haie fagot

Cheminement piéton et stationnement plantée

Borne AEP projeté Boite de branchement EP projetée Coffret basse tension projeté

N° PA 044 089 23 E3001 délivré le 04/12/2023 <u>Plan selon Permis d'Aménager :</u>

NOTA:
L'aménageur se réserve le droit d'implanter les bornes L'aménageur se réserve le droit d'implanter les bornes ENEDIS ou TELECOM sur les lots, de modifier la position des coffrets et branchements pour raison d'ordre technique. Les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le géomètre.

Les acquéreurs ne pourront s'opposer à la réalisation de bordures à l'intérieur des lots en limite de propriété. Citerneau télécom projeté

Candélabre Boite de branchement EU projetée

Arbre à planter



47-49, rue Kléber B.P 80416

Geomat GÉOMÈTRES-EXPERTS

35304 FOUGERES Cedex Téléphone : 02 99 99 32 32 - Télécopie : 02 99 94 39 20 E-mail: agence.fougeres@geomat.fr

SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

Autres bureaux :
Caen (14) - Douvres la Délivrande (14)
Guingamp (22) - Brest (29)
Châteaulin(29) - Landerneau (29) - Rennes (35)
Carentan-les-Marais (50) - Cherbourg (50)
Coutances (50) - Saint Lô (50)
Domfront-en-Poiraie (61) - La Ferté Macé (61)

Permanence : Pontorson (50)